

FORMULAIRE DE DEMANDE

**A retourner par courrier au siège de la RESE Service Travaux 131 cours Genêt
CS 30551 17119 SAINTES Cedex ou par mail à servicetravaux@rese17.fr, tél. 05 46 92 42 98**

Coordonnées du demandeur

Nom Prénom

Raison sociale

N° / Rue

.....

Code postal Commune

Tél. fixe Tél. portable

Mail

Vous êtes Propriétaire Autre (à préciser)

Coordonnées du bénéficiaire

(si différentes du demandeur) - Le devis et la facture sont envoyés au bénéficiaire.

Nom Prénom

Raison sociale

N° / Rue

.....

Code postal Commune

Adresse des branchements à réaliser

N° / Rue (Pour les terrains à construire, demandez le numéro à la mairie).....

.....

Code postal Commune

N° de la parcelle/lot Section cadastrale

Surface du bâtiment m²

Nature de la propriété

à brancher à l'eau potable et/ou à l'assainissement collectif

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle ou appartement | <input type="checkbox"/> Terrain non destiné à la construction |
| <input type="checkbox"/> Maison individuelle à construire | <input type="checkbox"/> Etablissement artisanal ou industriel (précisez la nature de votre activité et de vos rejets) |
| <input type="checkbox"/> Immeuble ou résidence collective | |
| <input type="checkbox"/> Exploitation agricole | <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) |

suite ➔

FORMULAIRE DE DEMANDE

A retourner par courrier au siège de la RESE Service Travaux 131 cours Genêt
CS 30551 17119 SAINTES Cedex ou par mail à servicetravaux@rese17.fr, tél. 05 46 92 42 98

Utilisez ou utiliserez-vous une autre ressource en eau ?

- Non Oui, laquelle : Puits Forage Récupérateur d'eau de pluie

Travaux à réaliser

Eau potable

- Branchement neuf à l'eau potable** | Quantité (à raison d'1 branchement par immeuble)

L'emplacement du compteur est-il sur une voie de passage de vos véhicules ? Oui Non

Mise en service immédiate à la pose du compteur Oui Non

Estimation du débit de pointe horaire souhaité (*pour les entreprises et immeubles collectifs*)

- Déplacement de compteurs existants**

Nombre de compteurs à déplacer

- Ajout de compteurs** | Nombre de compteurs à ajouter en plus du compteur existant

Assainissement collectif

- Branchement neuf à l'assainissement collectif.** Quantité (à raison d'1 branchement par immeuble)

- Modification de branchements existants**

Nombre de branchements à déplacer

- Ajout de branchement** | Nombre de branchements à ajouter

Profondeur souhaitée du branchement Assainissement mètres.

Ce renseignement vous est fourni par votre installateur sanitaire. Votre demande sera satisfaite sous réserve de faisabilité. La profondeur de la boîte de branchement dépend de la profondeur du collecteur principal et des obstacles rencontrés en voirie (réseaux de télécommunication, d'eau, d'électricité, de gaz...). Si la mise en place d'une pompe de relevage s'avérait nécessaire, la RESE ne pourra être tenue responsable.

FORMULAIRE DE DEMANDE

A retourner par courrier au siège de la RESE Service Travaux 131 cours Genêt
CS 30551 17119 SAINTES Cedex ou par mail à servicetravaux@rese17.fr, tél. 05 46 92 42 98

Pièces à joindre à la présente demande

IMPORTANT : L'instruction de votre demande par la RESE se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

- A défaut d'accord de la mairie signé en bas de cette page, joindre **une copie de l'arrêté de permis de construire ou arrêté de lotir**.
- Une copie de l'accord de permis de construire, permis d'aménager ou certificat d'urbanisme** pour les projets de construction.
- 3 échelles de plan** (disponible sur geoportail.fr ou cadastre.gouv.fr) : un plan de situation, un plan de quartier et un plan de parcelle.
[Un guide des échelles de plans cadastraux est joint pour vous aider dans votre démarche.](#)
- Une photo actuelle d'ensemble où l'on voit le bornage du géomètre** et sur laquelle vous indiquez la distance du compteur et du regard de branchement par rapport à la limite de propriété.
- La notice d'information PFAC signée** (uniquement pour les demandes d'assainissement collectif).

Titulaire du contrat d'abonnement aux services d'eau

(si différent du demandeur)

Nom Prénom

Raison sociale Date et lieu de naissance

N° / Rue

Code postal Commune

Tél. fixe Tél. portable

Mail

Nombre de personnes qui occuperont le logement :

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et des pièces à joindre.

Fait à Le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » :

Accord de la mairie pour la réalisation d'un branchement, à défaut de copie de l'arrêté de permis de construire (ou arrêté de lotir).

Fait à Le

Cachet et signature de la mairie

GUIDE DES ÉCHELLES DE PLANS CADASTRAUX

Plan de situation sur la commune

(échelle 1/10000^e)

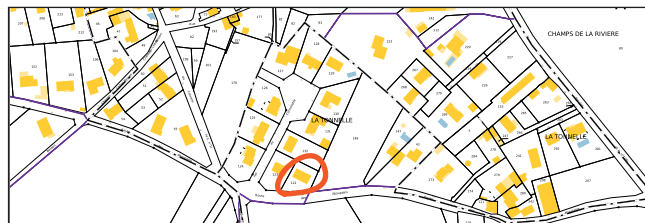
Indiquez en rouge la localisation de la propriété.



Plan du quartier

(échelle du 1/2000^e au 1/1000^e)

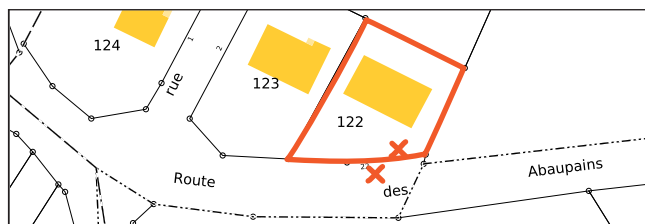
Indiquez la parcelle concernée sur le plan du quartier. Ne remaniez pas le plan du cadastre. Nous avons besoin des parcelles environnantes avec leur numéro.



Plan de la parcelle

(échelle 1/500^e)

Indiquez par une croix rouge l'emplacement souhaité de votre compteur d'eau et/ou du branchement à l'assainissement. Faites-vous conseiller par votre constructeur ou installateur sanitaire pour leur positionnement.



Attention

Si votre propriété se situe au bout d'une allée privée, les branchements seront posés en limite de la voirie publique.



Photo

Fournissez une photo actuelle d'ensemble où l'on voit le bornage du géomètre et sur laquelle vous indiquerez la distance du compteur et/ou du branchement à l'assainissement par rapport à la limite de propriété.

Indiquez des cotes précises. Le compteur d'eau et le branchement à l'assainissement peuvent être l'un à côté de l'autre.





eau17

Votre service public de l'eau

Régie PFAC

Notice d'information PFAC

(Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

Compléter ce document, le signer et le remettre à votre exploitant.
Ne pas envoyer à Eau 17.



Qu'est ce que la PFAC ?

La PFAC est une participation financière, qui permet de financer l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration...).

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires de maison ou d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, prévue aux articles L1331-7 et L1331-7-1 du Code de la Santé Publique.



Vous êtes redevable de la PFAC, en plus des frais de travaux de branchement.



À quel moment est-elle due ?

Le paiement de la PFAC ne s'effectue qu'après le raccordement de la construction au réseau public d'assainissement collectif. Eau 17 vous transmettra une facture pour régler votre participation.

Comment la régler ?

Lors de la réception de votre facture, vous pouvez payer :

- ▶ Par chèque, établi à l'ordre d'Eau 17 à l'adresse ci-dessous : Régie PFAC - 131 Cours Genêt - CS 50517 - 17119 SAINTES CEDEX.
- ▶ Par virement, sur le compte notifié sur votre facture.



Les tarifs

Maison individuelle



Tarif forfaitaire de 1 100 € par logement

Autre construction, ou extension de la construction existante



Tarif calculé par Eau 17 et communiqué par courrier

Retrouvez les tarifs actualisés sur notre site internet :

www.eau17.fr/la-pfac

Le rôle d'Eau 17

Organisme public, Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau et de l'assainissement. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la PFAC

Nom et prénom

Commune concernée par le projet

Fait à : Le

Signature :